

Je tiens également à vous dire que je fais grand cas du travail que ce Comité a accompli pendant les deux dernières années. Notre Comité est le premier comité permanent des affaires des anciens combattants que le Parlement ait formé, et comme je l'ai dit précédemment, on se propose de réétudier toutes les lois formant la charte des anciens combattants.

Or, vous avez déjà étudié cinq ou six de ces lois jusqu'à présent. Vous avez étudié deux lois sur l'assurance, la loi sur l'aide aux enfants des motrs de la guerre (Éducation), la loi sur les idemnités de services de la guerre, et la loi sur les terres destinées aux anciens combattants.

Nous constatons d'après les dossiers de notre ministère que les modifications qui ont été apportées à ces lois dernièrement ont été d'un grand avantage pour nos vétérans et nous sommes très satisfaits que ces lois aient été mises à jour. Nous espérons qu'au fur et à mesure, vous pourrez vous pencher sur toutes les lois se rapportant aux affaires des anciens combattants.

Je pourrais peut-être vous donner un bref aperçu d utravail que notre ministère a accompli pendant l'intercession. Pendant les vacances, certains hauts fonctionnaires de mon ministère, et moi-même, avons essayé de visiter le plus grand nombre possible de nos organismes, bureaux et hôpitaux situés à travers le pays.

En 1958, nous nous sommes rendus dans l'Ouest du Canada où nous avons visité tous nos hôpitaux ainsi que les divers bureaux du ministère.

Cela vous intéressera sans doute de savoir que le ministère des Affaires des anciens combattants emploie environ 13,000 personnes. Sur ce nombre, environ 1,200 travaillent ici à Ottawa et dans les alentours et les autres sont en service dans toutes les régions du Canada.

C'est une expérience mémorable, en visitant des centres comme Calgary, Vancouver, Toronto et toute autre ville, de voir tout le personnel et, ce qui est encore plus important, toutes nos institutions, spécialement, nos immenses hôpitaux.

Comme je l'ai dit, nous avons visité l'Ouest du Canada, en 1958, et, en 1959, nous visitons nos hôpitaux et notre personnel, dans l'Est Toronto, London, Montréal, la ville de Québec, Saint-Jean, Halifax et Charlottetown. Malheureusement, je n'ai pu me rendre à Terre-Neuve. Nous n'avons pas encore là d'hôpital à nous, mais nous avons l'intention d'en construire un. Nos plans en sont presque terminés.

Nous avons assez bien établi, de concert avec les hauts fonctionnaires et le Gouvernement de Terre-Neuve, les mesures à prendre pour y établir un hôpital.

Voilà donc, monsieur le président, autant de travail accompli pendant l'intercession.

La tâche la plus importante à accomplir, dans notre ministère, est celle des traitements médicaux. Je dois dire que j'ai été fort heureux de constater en visitant nos hôpitaux, tdute l'attention dont nos anciens combattants sont l'objet. Nos hôpitaux ont tous un excellent personnel. Et le travail qu'on y accomplit devient, de plus en plus, le plus important que le ministère des Affaires des anciens combattants ait à faire.

Nous avons beaucoup de malades qui hospitalisés depuis plusieurs années ont maintenant plus de 70 ans; incapables de se tirer d'affaire eux-